

DÉLIBÉRATION N° 20190068 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 03/05/2019 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 38 sur lesquels il y avait 35 présents, 2 absents représentés et 1 absent à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Alexandre CIGNA ; M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18h50) ; Mme Béatrice COFFY (à partir de 18h55) ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; M. Christophe ORIOL ; Mme Evelyne FIORELLO ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; Mme Aimée MURASZKO.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 18h55) ;
Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Pierre DECLINE ;
M. Alain BARBASSO a donné procuration à Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT.

ABSENTS

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18h 50) ;
M. Ludovic CASTILLAN.

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Aline MOUSEGHIAN.

GESTION DES DÉCHETS - DOTATION EN BACS JAUNES PAR SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE POUR LE TRI SÉLECTIF SUR LES SECTEURS PAVILLONNAIRES

M. Pierre DECLINE expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond est dotée en bacs verts pour les ordures ménagères, en bacs jaunes sur les secteurs fortement urbanisés et en sacs jaunes sur les secteurs pavillonnaires pour le tri sélectif (emballages/papiers).

De nombreux usagers ont sollicité la commune pour être équipés de bacs jaunes en secteurs pavillonnaires.

Afin de favoriser le geste de tri et le confort de chacun et de limiter fortement les mouvements répétitifs des agents de la collecte, Saint-Etienne Métropole (SEM) propose, après négociation avec la commune, de doter cette dernière en bacs jaunes pour le tri sélectif.

La commune et la Métropole accompagneront ensemble ces changements (utilisation de leurs moyens de communication, co-validation SEM-commune des documents de communication remis aux usagers, participation aux actions de communication auprès des usagers en cas de difficultés particulières).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

DÉCIDE :

- **de se positionner** en faveur de l'équipement de la commune en bacs jaunes de tri sélectif sur les secteurs pavillonnaires,
- **de solliciter** Saint-Étienne Métropole pour la planification et la mise en œuvre de cette opération pour 2019.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20190514-dl20190068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2019

Affichage : 22/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Certifié,

Saint-Chamond, le 14/05/2019

Le maire,

Hervé REYNAUD

